

570

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 570 4 décembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Ursula Nordmann

Droit de regard sur le KIS

Le Grand Conseil vaudois vient donc de renoncer à la possibilité de donner son avis sur une éventuelle ratification de la convention sur le système d'information de la police criminelle KIS: l'entente des droites fait confiance au gouvernement dans ce domaine, la gauche n'a plus qu'à s'incliner. Clivage devenu presque inévitable parmi des députés séparés en deux camps inégaux.

Cette abdication du Législatif vaudois est regrettable à tous égards. D'abord parce que la cause du KIS est loin d'être entendue à travers la Suisse et qu'il reste beaucoup à faire pour prouver que cette construction se tient, sur le plan juridique et sur le plan pratique où de sérieuses zones d'ombre subsistent, notamment au chapitre de la définition des données concernées. Ensuite et surtout parce que depuis des mois, pour ne pas dire des années, l'une des caractéristiques de ce projet contestable est de

grossir à l'abri des contrôles des collectivités, de prendre corps dans les réunions de spécialistes, d'échapper au débat public (même si l'information distillée aux députés vaudois était là copieuse): ce n'était vraiment pas le moment de renoncer à un droit de regard sur cette entreprise.

Et puisque nous y sommes, une question cruciale: où en est le KIS romand de fait, mis en place méthodiquement depuis longtemps, puisque les systèmes de données des cantons concernés sont d'ores et déjà uniformisés et qu'il ne reste plus, dans ces conditions, qu'à procéder aux connexions informatiques indispensables, pour qu'il devienne opérationnel? Quelles garanties, dans ces conditions, ont les Romands de ne pas être placés devant le fait accompli? Quelles garanties ont-ils que Genève, en première ligne dans l'opération, n'ait pas déjà mis l'ouvrage sur le métier et n'ait entrepris de traiter des informations «criminelles» en provenance d'autres cantons, alors même qu'il n'existe aucune base légale qui fonde ce genre d'échange? Curieux: l'Etat de droit, dont on nous rebat les oreilles à d'autres occasions, semble ici singulièrement lâche et perméable.

Egalité des sexes et droits de l'homme

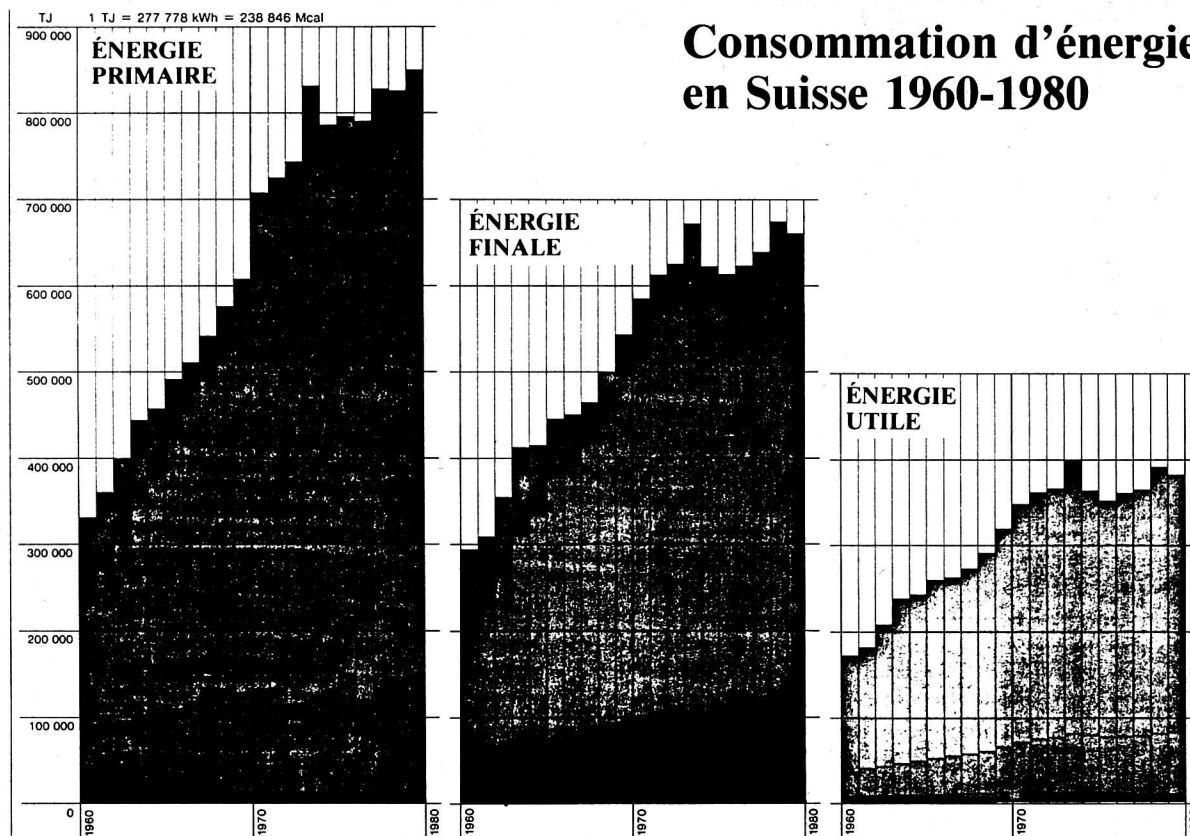
Le canton de Vaud, premier à reconnaître constitutionnellement que «les hommes et les femmes sont égaux en droit» (la loi pourvoit à cette égalité). Le scrutin du dernier week-end n'a pas soulevé grand enthousiasme chez les commentateurs. La décision était attendue, il est vrai. Pas combattue, la disposition nouvelle de la Constitution vaudoise a eu simplement droit au contingent traditionnel de «Neinsager», auxquels se sont ajoutés manifestement quelques opposant(e)s honteux dans le secret des urnes.

La décision populaire, on l'a dit et répété, ne doit

pas être comprise comme un coup d'accélérateur vers l'égalité. Toutes précautions avaient été prises du reste au niveau même de la formulation de la petite phrase proposée au corps électoral pour ne pas faire du 30 novembre la veille de la révolution pour l'égalité réelle des sexes. C'est dire le nombre de combats qu'il reste encore à mener, législatifs et autres.

Dans cette perspective on ne répétera jamais assez que cette égalité s'inscrit directement dans le combat pour les droits de l'homme: c'est l'application de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, que la Suisse a ratifiée, non seulement à chaque membre de la minorité de la communauté nationale que sont les hommes, mais aussi à la majorité du peuple formée par les femmes.

Consommation d'énergie en Suisse 1960-1980



Pour l'énergie primaire, la partie sombre (consommation) recouvre des quantités que nous avons renoncé à différencier de combustibles solides, de gaz naturel, de pétrole, de produits fissiles et de force hydraulique brute. Pour l'énergie finale, la consommation se répartit entre des combustibles solides, du gaz, du pétrole, de l'électricité et une toute petite part de chauffage à distance. Pour l'énergie utile, la répartition se fait entre les postes chaleur, travail mécanique, chimie et éclairage (ne pas tenir compte du liseré à mi-hauteur du dessin).

Les bénédictions du nucléaire

Regardez bien ce diagramme! Il s'agit de la reproduction d'un document tout ce qu'il y a de plus officiel (moins les couleurs!), tiré de la «Statistique globale suisse de l'énergie 1979», une somme publiée par l'Office fédéral de l'énergie.

C'est sur la base des chiffres qu'il illustre qu'on s'est autorisé dernièrement, dans les milieux dits autorisés, à entonner un chant de victoire, soigneusement répercuté, comme de juste, à travers toute la presse helvétique: alléluia, la consommation d'énergie en Suisse a baissé de 1978 à 1979! alléluia, voici enfin venu le temps du retour à la raison!

A y regarder de plus près, ce «succès» n'est pas si éclatant qu'on a pu le dire. Et pas seulement parce qu'il s'exprime dans des quantités somme toute peu impressionnantes. Allons-y de quelques détails qui éclaireront les données en jeu! Et d'abord, mettons-nous d'accord sur le vocabulaire:

— l'énergie primaire, d'abord, c'est l'énergie contenue dans les agents énergétiques avant toute transformation;

— l'énergie finale, ensuite, c'est l'énergie mise à disposition du consommateur — par exemple, pour une centrale thermique, c'est l'électricité mise à disposition des utilisateurs, l'énergie primaire étant l'énergie contenue dans le fuel, le charbon ou l'uranium; entre l'énergie primaire et l'énergie finale, on peut calculer le rendement de transformation;

— l'énergie utile, enfin, c'est l'énergie effectivement utilisée par le consommateur — par exemple, si on brûle du mazout dans une chaudière, l'énergie utile sera celle que la chaudière fournit à la maison; entre l'énergie finale contenue dans le mazout (ici, l'énergie finale et l'énergie primaire coïncident à peu de choses près, puisque les seules pertes, mis à part quelques bricoles, sont celles dues au raffinage) et l'énergie utile, les pertes sont inhérentes au rendement de la chaudière.

LE POIDS DE GÖSGEN

Ceci posé, il faut admettre que ce diagramme manifeste très clairement les points suivants:

1. L'énergie utile, finalement, ne représente guère que la moitié de l'énergie primaire.
2. Le rapport de l'énergie utile à l'énergie primaire qu'on pourrait appeler le rendement d'utilisation de l'énergie a baissé avec les années. Nettement. En 1960, ce rendement frôlait la barre des 52%. Il tombe à environ 45% en 1979. En valeur absolue,

cela se traduit par une hausse considérable de la quantité d'énergie perdue: de 160 000 TJ en 1960 à 465 000 TJ en 1979. Soit une multiplication par un facteur 2,9 alors que dans le même temps l'énergie utile n'augmentait que d'un facteur 2,2. On appelle ça le progrès technique.

3. Face aux changements intervenus entre 1978 et 1979, le constat suivant s'impose:

— La consommation d'énergie primaire augmente pendant cette période d'environ 17 000 TJ, soit 2,1%.

— La consommation d'énergie finale (disponible pour les consommateurs) a, elle, baissé d'environ 13 000 TJ, soit -1,9% (la diminution relative de la consommation d'énergie utile est également de 1,9%).

On a donc, de fait, économisé de l'énergie au niveau des consommateurs (alléluia!)... mais il a fallu néanmoins, pour parvenir à ce beau résultat, utiliser davantage d'énergie primaire.

Comment est-ce possible?

L'explication de ce phénomène — variation en sens contraire de la consommation d'énergie primaire et de la consommation d'énergie finale — tient en un seul mot: Gösgen. C'est la mise en service de cette centrale nucléaire, affligée d'un très mauvais rendement énergétique comme toutes ses pareilles, qui

a engagé ce processus de «compensation» des économies enregistrées par ailleurs.

Gösgen a produit en 1979 13 140 TJ d'électricité. Mais son rendement n'étant que d'environ 30%, elle a utilisé pour ce faire environ trois fois plus d'énergie primaire, pas loin de 40 000 TJ. Cette augmentation de la consommation d'énergie primaire n'a pas pu être compensée par les économies effectivement réalisées sur la consommation des produits pétroliers.

Une dernière note pour conclure. Il est rigolo de constater qu'en 1979 les exportations helvétiques d'électricité ont dépassé de 25 400 TJ nos importations. L'équivalent de toute la production d'électricité de Gösgen, additionnée à toute celle de Mühleberg (9400 TJ), plus encore une partie de celle de Beznau a donc été exportée. Mais la chaleur de rejet de ces centrales nous l'avons, pour l'essentiel, conservée chez nous... A Mühleberg, cette chaleur provoque une élévation (néfaste) de la température de l'Aar! A Gösgen, cette chaleur sert à créer des nuages supplémentaires qui permettent aux gens des environs d'être un peu mieux à l'abri des rayons du soleil (d'où, bien sûr, une perte d'énergie supplémentaire). A part ça, il paraît que de nouvelles centrales nucléaires sont indispensables. Fini de rire.

vraient l'ordre de grève, ne violent pas le contrat de travail mais s'exposent simplement à une suspension provisoire des prestations découlant du contrat de travail;

— que le respect de l'ordre de grève ne saurait en aucun cas justifier une péjoration de leurs conditions de travail actuelles.»

Face à certaines assertions patronales et notamment proposées par la SA de la «Tribune de Genève» — la participation à la grève est une violation du contrat individuel de travail, la participation à la grève viole la paix absolue du travail — la section genevoise du Syndicat du livre et du papier

a consulté ces derniers jours une étude d'avocats de la place: on a lu plus haut les conclusions des hommes de loi interpellés.

Le petit monde helvétique n'est pas habitué à la grève. Il est du reste certain que le fonctionnement sans heurts graves de la machine sociale dans notre pays est à la base, pour une bonne part, de la prospérité. C'est encore plus vrai pour le secteur des arts graphiques qui a trouvé dans cet atout un argument compensant dans une certaine mesure le coût du franc suisse (on dit par exemple que les imprimeurs genevois n'ont jamais retrouvé, du côté des organisations internationales, des millions de commandes perdus dans les conflits de travail de ces dernières années).

LA «CONTAGION»

Aujourd'hui, le raisonnement économique et financier a pu céder le pas à l'intransigeance, du côté patronal. Serait-ce que les bénéfices de la «Paix du travail» auraient été surévalués? Dans une certaine mesure, probablement. Mais il faut voir aussi que les fronts se sont élargis. On souligne à l'envi que l'appui de l'Union syndicale suisse à la grève des typos a donné à celle-ci, irrémédiablement, un caractère politique plus marqué. Mais du côté patronal également, les imprimeurs, bon gré mal gré, se trouvent aujourd'hui aux premières lignes d'un front qui a ses exigences: déjà les entrepreneurs grognent que la «révolte» des typographes a gagné les travailleurs de la construction (refus du projet de renouvellement de la convention collective par la FOBB) et on peut imaginer que les milieux bancaires, sollicités ces dernières années de soutenir l'énorme effort d'investissement consenti dans les imprimeries, ne sont, dans ces circonstances, pas non plus restés muets. Nul doute que ces prochaines semaines, malgré l'accalmie du début de cette semaine, ces nouvelles données obscurcissent encore les tenants et aboutissants d'un affrontement demeuré largement incompris dans l'opinion publique.

PAIX DU TRAVAIL

Grève des typos: un front élargi

«(...) Je vous invite dès lors à... attirer l'attention des travailleurs sur le fait que

— toute nouvelle grève décidée par votre syndicat à la suite d'un éventuel échec de pourparlers est légale, dans la mesure bien entendu où elle ne serait pas contraire à l'article 2 alinéa 2 du Code civil suisse (L'abus manifeste d'un droit n'est pas protégé par la loi. Réd.);

— que les travailleurs, individuellement, qui sui-

TRANSPARENCE

Politique agricole: trente ans après la loi

En matière de politique agricole, deux bombes en forme de publications attendent d'exploser. L'une très prochainement sur les presses de la maison Schulthess, l'autre depuis plus d'une année dans les tiroirs de l'Union suisse des paysans.

La première précisera qui paie effectivement le coût de l'onéreuse politique agricole fédérale, l'autre explique à qui vont les montants dépensés au titre de cette même politique.

Tout récemment, la «NZZ» et la «Basler Zeitung» ont révélé les principaux résultats auxquels aboutissent ces deux études explosives. Le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne confirment pas exactement l'attente du législateur de 1951 (loi sur l'agriculture).

C'est donc à Bruno Altermatt pour la matière grise et au Fonds national pour le financement qu'on doit l'étude sur les effets de la politique agricole suisse sur les transferts entre les ménages privés.

L'auteur, chercheur à l'Institut des sciences sociales à l'Université de Bâle, constate que les consommateurs suisses supportent bel et bien la majeure partie de la charge représentée par la politique agricole (2,6 milliards par an, moyenne des années 75/77). Les contribuables — c'est-à-dire les mêmes que précédemment mais saisis sur une base différente! — règlent le solde de la facture, soit environ 800 millions par an.

LE TRIBUT DES CONSOMMATEURS

En affinant l'analyse sur la répartition de la charge totale de 3,4 milliards, on découvre que ce sont effectivement les consommateurs et les contribuables à haut revenu qui ont payé le plus lourd tribut individuel (par exemple Fr. 3900.— par contribuable et par an pour les revenus supérieurs à Fr. 100 000.—). Inversement, en raison de la loi des grands nombres, ce sont en définitive les petits revenus qui supportent la plus forte part du transfert auquel ils consacrent certes «seulement» Fr. 1100.— par an, mais déjà 3,7% de leur revenu (Fr. 24 000.— à Fr. 36 000.— par an).

En clair, la politique agricole, ornée de considérations relatives à la sécurité des approvisionnements et au «jardinage» de l'environnement, tend à provoquer un transfert net des classes de revenus inférieures au profit des classes les mieux loties.

Sans attendre la publication des résultats finaux de l'étude Altermatt, on peut penser qu'elle apportera pas mal d'eau potable et d'engrais à la révision totale de notre politique agricole — celle-là même que demande une récente initiative parlementaire non formulée de l'habile conseiller radical tessinois, Massimo Pini.

LE DILEMME DE L'USP

L'Union suisse des paysans, organisation faîtière «officielle» (ô combien!) du monde agricole de ce pays, tient aussi ses chiffres en réserve et voudrait bien ne pas devoir les sortir. Pour une raison évidente: le groupe de travail du Secrétariat des paysans chargé d'étudier les disparités de revenus dans l'agriculture suisse est parvenu au terme de dix-huit réunions tenues entre mai 1978 et mars 1979 à des conclusions qu'on n'attendait ni à Brugg, ni à Berne.

DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Saisonniers: les Dominicains persistent et signent

«Pan! Le goupillon dans les gencives» notait, dans ces mêmes colonnes (DP 568), Gil Stauffer, à propos de la prise de position des Dominicains de la communauté de Saint-Hyacinthe à Fribourg, fustigeant l'absence, parmi les parlementaires qui se sont battus au Parlement pour l'abolition du statut de saisonnier, de la majorité des députés démocrates-chrétiens.

Il fallait s'attendre à une réaction du PDC. Elle est venue, entre autres, dans «FR 7», sous la plume

d'Henri Steinauer. Virulente; nous en citons les lignes essentielles:

(...) Le temps de l'Inquisition étant révolu — du moins l'espère-t-on — on devrait savoir à Saint-Hyacinthe qu'il y a plusieurs maisons dans la Maison du Père. Sur un problème de politique économique et sociale, il est licite de diverger d'opinion et, entre plusieurs solutions, de choisir celle qui tient compte au mieux de l'ensemble des intérêts en présence. La Somme théologique, à laquelle on ne doute pas que les Dominicains se réfèrent encore, nous a enseigné en tout cas que l'homme politique doit rechercher la réalisation du bien commun, celui-ci n'étant pas d'ailleurs l'addition des biens particuliers.

Troublante est aussi l'intrusion de cette communauté dans la vie politique à propos d'une question qui, si elle revêt incontestablement des aspects humanitaires et moraux, n'appelle cependant que des solutions d'opportunité. On aurait mieux compris une intervention sur le problème de l'avortement, par exemple, ne fût-ce que pour faire écho à l'enseignement invariable de l'Eglise. Dans ce domaine, le Parti démocrate-chrétien est le seul qui ait adopté une attitude chrétienne. Pourquoi donc, sur ce point, n'a-t-on pas jugé utile à Saint-Hyacinthe de prendre ses distances à l'égard de ceux qui jouent avec le droit à la vie? (...)

Face à cette mise en cause pour le moins raide, et

En résumé, les subventions et autres versements effectués au titre de la politique agricole contribuent à renforcer les disparités de revenus, favorisant les grandes exploitations au détriment des petites, la plaine au lieu de la montagne, les cultivateurs plutôt que les éleveurs. Bref, la politique agricole a bel et bien des effets structurels: elle accélère le processus de concentration apparemment sans fin dans le secteur primaire, qui connaît aussi les économies d'échelle.

UNE MÉDICAMENT DÉTESTÉE

Comme si ces constatations dûment étayées par des exemples de collection ne devaient pas suffire à troubler le sommeil de MM. Piot et Juri et à renforcer les soupçons de MM. Hochuli et Chapatte, les auteurs de l'étude maudite préconisent l'emploi d'une médication détestée: la différenciation des prix dont nous avons souvent parlé ici même (cf. DP 562, par exemple). L'idée de rémunérer les produits selon la taille de l'entreprise qui les livre persiste à faire horreur tant à Berne et à Brugg qu'à Lausanne. Le

conseiller aux Etats Hubert Reymond, patron de la puissante Chambre vaudoise de l'agriculture, a écrit et redit qu'il ne veut pas d'une politique «favorisant les plus petits, souvent les mauvaises structures».

Orientation des productions oui, parité des revenus bien sûr, mais dans l'autonomie de chaque exploitation et charge à elle de grandir, de survivre ou de crever sur l'autel de la libre entreprise. Laissez faire, et les hypocrites seront bien gardés!

Pour l'heure, l'Union suisse des paysans attend la réponse à son cahier annuel de revendications qui démontre notamment une augmentation linéaire de plusieurs centimes sur le lait. Les paysans dissidents proposent quant à eux une adaptation différenciée de 0, 5 ou 10 centimes, selon la quantité livrée.

LA PAROLE AU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Conseil fédéral tranchera d'ici à la fin de l'année — sans doute en faveur de l'augmentation linéaire, aux frais des consommateurs (voir plus haut) et au détriment des plus petites exploitations (idem).

quand ils expriment leurs désaccords, ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas et on les renvoie à leur sacristie. Nous n'entrons pas dans ce jeu-là. Notre Déclaration visait essentiellement la décision du Conseil national, et donc tous ceux qui en étaient responsables. Si ensuite elle exprimait une déception particulière à l'égard des représentants de votre parti, c'est parce que celui-ci se réclame d'une inspiration chrétienne.

Que vous puissiez estimer que le statut des saisonniers est une question qui «n'appelle que des solutions d'opportunité» est précisément la contradiction choquante que nous avons voulu relever. Contradiction avec l'esprit de l'Evangile et avec la doc-

trine de l'Eglise réaffirmée avec force par Jean-Paul II et ses prédécesseurs. Contradiction avec votre propre programme.

Nous regrettons que vous n'ayez pas rafraîchi la mémoire de vos lecteurs de «FR 7»:

«L'intégration¹ des étrangers dans notre pays doit être favorisée. Il convient de leur donner, tant au lieu où ils vivent qu'à celui où ils travaillent, la chance d'être tenus comme d'authentiques partenaires et de participer aux responsabilités communes.

» Il y a lieu de lever toutes les restrictions mises à la possibilité de vivre en Suisse avec leur famille.

» Nous demandons que les droits de la personne soient mieux protégés contre tout abus de la puissance publique ou privée.»

Belles paroles qui perdent toute leur crédibilité quand elles sont démenties dans les faits et soumises au critère d'une «opportunité» dont précisément les droits de la personne et de la famille font les frais.

La vraie question n'est pas de savoir pourquoi nous sommes intervenus cette fois-ci et pas d'autres fois, par exemple à propos de l'avortement. Votre dérobade n'est pas à votre honneur. Mais nous voulons bien cependant vous répondre et vous dire pourquoi nous avons, comme religieux, une raison précise d'intervenir. Tout catholique sait quelle est la position de l'Eglise en matière d'avortement. Votre exemple nous a montré qu'il était loin d'en être de même au sujet de l'attitude à avoir vis-à-vis de ces «petits», de ces «sans voix», que sont parmi nous les travailleurs étrangers (...)

Le débat est loin d'être clos.

¹ Passage du programme du Parti démocrate-chrétien.

inhabituelle dans les rangs de la démocratie-chrétienne, le plus significatif est que les Dominicains persistent et signent, ainsi qu'en témoigne la lettre signée du Père E.-Jean de la Croix Kaelin publiée dans «FR 7» et dont nous citons également quelques passages ci-dessous, pour leur clarté:

L'OPPORTUNITÉ ET L'ÉVANGILE

(...) Venons-en à l'essentiel, ce que vous appelez notre intrusion dans la vie politique. Nous connaissons bien la chanson. Quand les gens d'Eglise cautionnent les membres d'un parti ou d'un gouvernement, on ne parle jamais d'intrusion. Ils ne font en somme, estime-t-on, que leur devoir. En revanche,

Vert: les enjeux au-delà de la mode

Le vert est à la mode. C'est justice. Mais encore s'agit-il de préciser les contours de cette sensibilité retrouvée à la nature, à l'importance de l'environnement, comme on dit. Et surtout de lui donner un contenu. C'est la tâche à laquelle s'est attelée une équipe de rédaction ad hoc pour le périodique du Service d'information de l'Ecole polytechnique fédérale, «Polyrama» (n° 48, adresse utile: Centre Midi, 1015 Lausanne). Titre du dossier: «L'homme et la nature - La nature de l'homme». Derrière ce jeu de mots passe-partout, une vingtaine de contributions demandées à des spécialistes, suisses romands pour la plupart, et autant d'approches des enjeux dits écologiques, l'analyse prend forme avec «Gaz carbonique et plantes vertes» et se conclut sur trois pages de Robert Hainard qui pousse sa réflexion à partir de quelques constats décisifs, dont celui-là, entre autres: «Pour l'homme, et singulièrement l'Occidental, la nature n'existe pas, au sens où les existentialistes nous enseignent que l'homme existe tandis que les choses *sont*, platement. Simple erreur de perspective.»

Cette somme bienvenue, concoctée en Suisse romande et qui renouvelle un débat sur les perspectives écologiques, déjà en passe de s'user, devait être signalée. Mais outre-Jura également, le mois de novembre s'était signalé par la livraison de quelques magazines mensuels d'un intérêt tout particulier. Quelques points de repères, au cas où l'une ou l'autre publication vous aurait échappé: c'est la dizaine de pages consacrées par «La Recherche» (n° 116, 57 rue de Seine, 75006 Paris) à la miniaturisation de l'électronique; ce sont les cinq ou six pages de «Science et Avenir» (n° 405, 99 rue d'Amsterdam, 75385 Paris Cedex) décortiquant «la grande peur des hormones» (captivant également: un dossier sur la pêche); c'est surtout le numéro spécial de «Pour la Science» (édition fran-

çaise de «Scientific American», n° 37, 8 rue Férou, Paris 6^e), environ 150 pages sur le thème «L'avenir économique du monde», vaste propos, mais remarquablement mis en synthèses claires, brèves et précises.

— Revenons à la politique suisse! Il est difficile de mettre la main, sous nos latitudes romandes, sur le périodique (six fois par an) «Steibock», qui commente de manière critique l'actualité du canton de Nidwald. Le bulletin de la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction de l'exportation d'armes (c.p. 28, 8026 Zurich) reproduit dans son dernier fascicule qui vient de paraître (n° 15, décembre 1980) un remarquable article de «Steibock» intitulé «Quarante ans de Pilatus ou la main-mise de Bührle sur Nidwald», captivante radiographie d'une région soumise économiquement à un marchand de canons (la fabrique Pilatus est installée, comme on le sait, à Stans).

— On trouvera dans le dernier numéro de l'organe du Kritisches Oberwallis, «Die rote Anneliese» (n° 47, case postale 41, 3904 Naters), une plateforme électorale très détaillée (dix pages grand format, tous les grands sujets de la politique helvétique et valaisanne) qui donne une idée de l'alternative de gauche que pourraient proposer socialistes et militants du KO réunis.

LES DURS DE «L'ATOUT»

— «Les revendications démesurées présentées par la gauche à l'économie privée, gauche parfois appuyée par certains milieux soit-disant bourgeois, prennent des formes de plus en plus dures. Il en résulte des impôts massifs pour tous, des charges sociales pesantes pour les entreprises et leurs collaborateurs ainsi que la naissance d'une bureaucratie sans limite qui débouche sur le gonflement de l'appareil de l'Etat. Par-dessus le marché, la notion de participation tend à s'élargir au point tel qu'une direction ne sera plus en mesure de prendre

les décisions vitales pour la marche de l'entreprise, ni, si elles sont prises, de les appliquer.» On le voit, les promoteurs de «L'Atout» en Suisse romande ne lésinent pas sur l'apocalypse pour stimuler les cotisations de leurs adhérents. Cette propagande semble pourtant faire mouche puisque «L'Atout», relais patronal pur et dur, paraît sans désemparer dans dix quotidiens romands, soit «La Liberté», «La Suisse», «24 Heures», «L'Impartial», «Journal de Genève»/«Gazette de Lausanne», «NRL», «Tribune de Genève» et «TLM», malgré des coûts annuels d'insertion qui se montent à près de Fr. 200 000.— par an.

A SUIVRE

Toute l'édition romande, titre par titre (discipline par discipline), auteur par auteur, éditeur par éditeur (sans parler des diffuseurs, recensés eux aussi), c'est le travail de bénédictin que vient de publier le libraire Gilbert Grandchamp, établi à Chesalles-sur-Moudon (avec la collaboration de J.-F. Rohrbasser), sous le titre «Répertoire de l'édition romande» (édit. Salle Simon I. Patino, 1980). Un monument, et un monument utile, facilement utilisable, remarquablement clair, témoignage de la vitalité d'un secteur de la vie culturelle romande. On ne trouvera pas dans cette «somme» des accents critiques ou l'ébauche d'une sélection qualitative, ce n'est pas le rôle d'une telle recherche. S'il y a eu choix, c'est sur la base de deux critères parfaitement admissibles pour l'occasion: ont été retenus les ouvrages d'intérêt général (pas de thèses, livres et brochures destinés uniquement à l'enseignement, par exemple) et les ouvrages disponibles en librairie. Une seule remarque: le «Répertoire» (destiné à paraître chaque année) ne figure pas dans la liste des ouvrages recensés — excès de modestie des auteurs?

* * *

La morosité du climat économique et social va à coup sûr rendre plus aiguë encore la compétition

intercantonale pour l'implantation de nouvelles entreprises en Suisse romande et dans les régions de notre pays qui ne s'inscrivent pas directement dans l'orbite des grands centres suisses allemands. Jusqu'ici, Fribourg s'était signalé en la matière par un dynamisme à toute épreuve. Voici maintenant le canton de Berne qui met les bouchées doubles, allant jusqu'à proclamer, par voie d'annonces payantes, dans le quotidien français «Le Monde», qu'il «encourage et favorise sur son territoire l'implantation et l'extension des entreprises industrielles et de services». Bulletin et documentation à disposition des amateurs d'outre-Jura... ou de lecteurs du «Monde» dans les cantons francophones.

* * *

Décidément, les touristes suisses se pressent au portillon en Afrique du Sud: après la «Terre romande» (DP 565), voici le Service des voyages de la Fédération suisse des médecins qui propose à ses

amis une excursion au beau pays de l'apartheid (du 8 au 28 février). Encore une réussite à l'actif de l'Office du tourisme sud-africain. Il est vrai que ce dernier joue en Suisse sur du velours: grâce à la hausse du prix de l'or exporté par l'Afrique du Sud, notre pays était par exemple, en 1979, au premier rang (devant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et la RFA, dans l'ordre) des Etats destinataires des exportations sud-africaines. Et on sait le rôle prédominant joué par les banques helvétiques dans les opérations internationales d'emprunt (tout dernièrement encore, un prêt de 250 millions de dollars accordé à la République sud-africaine par l'UBS, conjointement avec la City Bank, la Barclay Bank et la Dresdner Bank) lancées par le régime de Prétoria... (pour plus de détails, le dernier numéro, 16, journal du mouvement anti-apartheid de Suisse, adresse utile: Lévrier 15, 1201 Genève).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ecrivains inquiets

Moi, je suis bien content!

«Kiss me once, kiss me twice, kiss me once again», comme le chante Armstrong.

Je suis bien content que le projet «KIS» ait trouvé l'approbation du Grand Conseil vaudois.

Réfléchissez un peu: dans quelques années, nous aurons au Grand Conseil (à supposer qu'il y ait encore quelque chose comme un Grand Conseil) une autre majorité. Et c'est une fête pour l'esprit d'imaginer le dossier de M. Leuba entre les mains d'un conseiller d'Etat popiste ou néo-je-ne-sais-quoi! On me dira que M. Leuba, n'ayant pas d'antécédents, n'aura pas de dossier. Mais avec le progrès des temps, nul doute qu'on ne parvienne à lui en constituer un. C'est cela, je crois, qu'on nomme «Les lendemains qui chantent»!

* * *

A propos de police, l'assemblée générale du

Groupe d'Olten a publié un communiqué:

«1. Le Groupe d'Olten proteste contre les méthodes terroristes employées par la police zurichoise et les autorités contre certains de leurs concitoyens et notamment contre les jeunes. Matraquage de citoyens étrangers à l'action, intimidation, induction en erreur (*Irreführung*) lors de la rédaction du procès-verbal, refus de soins médicaux, tel que cela a été pratiqué par des employés zurichois — tous ces procès ne sont pas compatibles avec un Etat démocratique de droit.

»2. Notre membre, Reto Hänni, s'est trouvé l'une des nombreuses victimes de cette terreur policière. A cet égard, nous affirmons que l'écrivain, tout comme le journaliste, a le droit de se rendre sur place, pour se rendre compte *de visu* de ce qui se passe, d'événements qui intéressent la communauté tout entière.

»3. Le Groupe d'Olten, en rapport avec la non-publication par le *Tages Anzeiger* du «Protocole d'arrestation» («Verhaftungs-Protokoll»), tient à préciser ce qui suit:

»Depuis bien des années, une tendance croissante se fait jour dans la presse suisse, à censurer les comptes rendus et les témoignages trop critiques des écrivains et des journalistes, voire même à ne pas les publier. Du «cas Meienberg» au «cas Jean Ziegler», en passant par le «cas Reto Hänni», une ligne se dessine dans la presse suisse — la ligne de la censure rédactionnelle. Cela éveille le soupçon, que ladite presse est de moins en moins au service de l'information du public, et de plus en plus au service des intérêts du capital et des groupes économiques les plus puissants. Pendant que des groupes orientés à droite aussi bien que des particuliers peuvent étaler leurs opinions politiques dans les journaux bourgeois, soit par le moyen de communiqués payants, soit dans la partie rédactionnelle, sans presque être contredits, il est beaucoup plus difficile à des voix critiques de se faire entendre dans ces mêmes journaux. Le Groupe d'Olten s'inquiète d'une telle évolution. Il craint pour l'avenir de la presse libre, dont une démocratie ne saurait se passer. Il voit s'installer dans notre pays un climat intolérable d'opportunisme (*Anpassung*), d'hypocrisie et de répression.

»4. En ce qui concerne l'agitation des jeunes, le Groupe d'Olten est d'avis que la discussion sur les problèmes brûlants de notre société ne saurait être menée à coups de matraque et de condamnations pénales, mais par la confrontation franche et objective des arguments des deux parties.

»Olten, le 9 novembre 1980.»

La *Neue Zürcher Zeitung*, tout en citant la plus grande partie du communiqué, s'est refusée à le publier intégralement, même sous forme de communiqué payant. Raison donnée: il déborderait d'accusations non prouvées et serait rédigé dans un langage ultra-polémique! Manœuvre habile: le lecteur de la «NZZ» ne manquera pas d'imaginer que la moitié au moins du communiqué a été passée sous silence (contenant Dieu sait quoi!) — alors qu'en réalité, sur 38 lignes, 6 lignes au plus ont été supprimées!

J. C.

Ordre et tradition 1932-1980

Pas question de mettre en parallèle la gravité des événements: 1932 n'a rien à voir avec 1980! Et pourtant, les manifestations de ces dernières semaines à Lausanne ont réveillé d'anciens démons qui, sous le masque des défenseurs de l'«ordre», n'en sont pas moins reconnaissables.

Rappelons donc le texte de la pétition que la Ligue vaudoise (Ordre et Tradition, «La Nation») «a pris la responsabilité» de faire parvenir ces derniers jours à tous les ménages vaudois (cf. le «car-net» de J. Cornuz paru dans DP 569):

«Cela suffit! La population lausannoise n'est pas disposée à supporter plus longtemps la casse hebdomadaire de «Lausanne bouge». La municipalité et le syndic ont le devoir d'assurer l'ordre public, non seulement en faisant arrêter après coup, pour quelques heures, quelques casseurs, mais en empêchant à temps tout acte de violence contre les personnes et la propriété, tant publique que privée.»

HARO SUR NICOLE!

En date du 14 novembre 1932, une association vaudoise «Ordre et Tradition» adressait au Grand Conseil vaudois une pétition dont il vaut la peine de rappeler la teneur:

«Le gouvernement vaudois a pris contre les tentatives révolutionnaires les mesures d'ordre qui conviennent et tous les Vaudois dignes de ce nom l'en félicitent. Il ne suffit cependant pas de maintenir dans la rue un ordre précaire; il est urgent de s'attaquer à la source du désordre.

»On reconnaît maintenant que les articles de MM. Nicole et consorts, qui excitent le peuple à la révolte, outrageant l'armée et la patrie, sont les causes premières des événements qui viennent d'ensanglanter Genève et Lausanne. Pourquoi dès

lors laisser cette œuvre néfaste se poursuivre impunément jusqu'à ce que nous ayons à déplorer de nouvelles victimes — sans doute innocentes — alors que les vrais responsables continuent à empoisonner l'esprit public?

»C'est pourquoi, usant du droit de pétition garanti par la Constitution cantonale, les Vaudois membres de l'association soussignée ont l'honneur de prier le Grand Conseil d'inviter le Conseil d'Etat de prendre d'urgence les mesures suivantes:

»1) l'impression, la publication et la vente du «Droit du peuple», du «Travail» et du «Drapeau rouge» sont interdites sur tout le territoire du Canton, jusqu'à nouvel avis;

»2) le Département de justice et police est chargé de l'application du présent arrêté.»

Et «La Nation», le mois suivant de cette même année 1932, de commenter sa propre démarche en ces termes:

«Nos lecteurs ont lu dans les quotidiens le texte de la pétition qu'Ordre et Tradition a adressée au Grand Conseil à l'ouverture de la session d'automne (...) On nous répondra probablement que la mesure que nous réclamons est anticonstitutionnelle. Nous le savions. Nous désirions simplement prouver trois choses:

»1) que les droits constitutionnels sont illusoires en démocratie;

»2) que les seules mesures propres à empêcher le retour des événements sanglants de Genève et de Lausanne se heurtent à la Constitution démocratique;

»3) qu'au jour du danger c'est Ordre et Tradition qui exprime le véritable sentiment du peuple et non les partis.

»Ces trois preuves, le Grand Conseil les a administrées lui-même. Nous l'en remercions.»

AUTRES TEMPS, AUTRES MŒURS

En novembre 1932, la Ligue vaudoise exploitait l'émotion populaire pour tenter de légitimer ses théories hostiles à la démocratie. En novembre 1980, même si les causes du désordre ne sont nulle-

ment comparables, c'est la même dramatisation, les mêmes accents dans l'appel au maintien de l'ordre public: en définitive, un même prétexte pour un même but? «La Nation» annonçait plus clairement la couleur il y a cinquante ans.

SONDAGE

La douleur des dentistes

Se sentant mal-aimés, les dentistes ont voulu savoir ce que les Suisses pensaient d'eux et de leur travail, qui coûtent un bon milliard de francs par an à leurs patients.

L'Institut Scope de Lucerne a donc posé une soixantaine de questions à 1132 habitants de notre pays. Les 311 personnes interrogées en Romandie ont dans l'ensemble manifesté un moindre enthousiasme, notamment au douloureux chapitre des notes d'honoraires, dont le montant s'avère particulièrement souvent supérieur à la somme prévue de ce côté de la Sarine:

<i>La dernière note d'honoraires était</i>	<i>Suisse entière</i>	<i>Suisse romande</i>	<i>Suisse alémanique</i>	<i>Tessin</i>
- plus élevée que prévu	33 %	54 %	27 %	25 %
- au niveau prévu	48 %	26 %	54 %	49 %
- moins élevée	11 %	6 %	13 %	12 %
- ne se souvient pas	8 %	14 %	6 %	14 %

Explication des dentistes: en établissant leur devis, les confrères romands ont sans doute tendance à sous-estimer le prix des traitements à effectuer, — d'où les mauvaises surprises, dont l'importance est d'ailleurs minime (3-10 % le plus souvent).

Pour preuve: 88 % des personnes interrogées se sont déclarées «d'une façon générale tout à fait satisfaites» de leur dentiste. Tout est bien.